



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 30 janvier 2026, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Alain Demers
Siège #2 - Monsieur Yannick Trépanier
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Monsieur Olivier Jacques

Est/sont absents(es):

Siège #3 - Madame Caroline Pinette

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. Mme Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2026-01-21 / LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE la séance est convoquée en vertu de l'article no 956 du code municipal. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur le budget de l'année 2026 de la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été notifiée à tous les membres du conseil municipal conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière certifie que cet avis de convocation a été notifié aux membres du conseil par un moyen technologique tel que permis par l'alinéa 2 de l'article 152 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais prévus par la loi et s'en déclarent satisfaits et conviennent donc de la légalité de la présente séance extraordinaire;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de la conseillère Joséane turgeon et appuyée par le conseiller Olivier Jacques et résolu,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

Adopté à l'unanimité.

- 2 - Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3 - Mot du Maire**
- 4 - ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028**
- 5 - Adoption du budget de l'année 2026**
- 6 - AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT DE TAXATION 2026-004 POUR FIXER LES TAUX DES TAXES ET DES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION**
- 7 - Période de questions et demande écrite des citoyens**
- 8 - Clôture de la séance**

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **9 février 2026.**



Annick Girouard

Annick Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière

*2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0
Téléphone : 819 353-3450 | Télécopieur : 819 353-3459*